



LEGENDE

- Espaces verts
- Voie enrobée
- Chemin ou Trottoir stabilisé renforcé
- Terre-pierre engazonnée
- Béton balayé pour accès véhicules
- Stationnement public
- Stationnement privé (enclave privative)
- Accès véhicule possible
- Point de collecte ordures ménagères
- Bassin
- Emprise pour équipement public collectif (jardin familiaux, ...)
- Muret pierre
- Réseau EP : noue ou fossé
- Emplacement transformateur
- Zone non constructible pour servitude (vue, canalisations, ...)
- Implantation bâtiment (indicatif)
- Haies pré-plantées
- Tranche 1 - 22 lots : 10 188 m²
- Tranche 2 - 25 lots : 10 635 m²
- Tranche 3 - 22 lots : 9 290 m²

haie repérée et à protéger
au titre de l'article L 130-1
du Code de l'Urbanisme